

PIERRE RIBEAUD

Député de la 5^{ème} circonscription de l'Isère



Lettre d'actualité de Pierre Ribeaud – Vendredi 14 octobre 2016 – n°41

■ LANCEMENT DE FRANCE MOBILE : UN OUTIL POUR LES ZONES RURALES

L'État crée France Mobile, une plateforme de collecte et de traitement des problèmes de couverture dans les zones rurales qui concrétise les annonces faites à l'occasion du Comité interministériel aux ruralités du 20 mai 2016.

Le Gouvernement a proposé aux opérateurs de télécommunications et aux associations de collectivités locales d'adopter collectivement cette méthode inédite et innovante « d'appel à problèmes » pour apporter une réponse à la hauteur des enjeux de couverture dans les zones rurales.

Cet outil doit répondre au déficit de gouvernance et d'informations sur le sujet, les élus locaux étant souvent laissés sans interlocuteur quand un problème relayé par leurs administrés existe dans leur commune (couverture partielle, difficultés de réception à l'intérieur des bâtiments, absence de couverture d'un équipement public ou d'un lieu sensible)....

Il est ainsi proposé de construire, autour des préfets de région et de l'ensemble des collectivités concernées, une enceinte de dialogue avec les opérateurs mobiles. Les Commissions régionales d'aménagement numérique des territoires, instituées pour traiter de la couverture en internet fixe, verront leurs prérogatives étendues à la concertation sur la couverture mobile.

Des référents « ruralité » dans les préfetures et chez les opérateurs suivront les dossiers localement. Au niveau national, un comité de concertation France Mobile est créé, pour faire le suivi des questions abordées dans les territoires.

■ LA GARDE NATIONALE DEVIENT EFFECTIVE

Le décret relatif à la création de la garde nationale a été présenté mercredi 12 octobre en Conseil des ministres.

Cette garde reposera sur deux piliers, d'une part les volontaires de la réserve opérationnelle des forces armées et d'autre part la réserve opérationnelle de la gendarmerie nationale et la réserve civile de la police nationale.

Elle constituera un réservoir de forces de 85 000 réservistes à horizon fin 2018. L'objectif est d'avoir 9 250 hommes et femmes déployés chaque jour. Des mesures d'incitation et de fidélisation sont prévues pour atteindre cet objectif :

- participation, sous certaines conditions, au financement du permis de conduire à hauteur de 1000 € pour tout jeune qui s'engage avant l'âge de 25 ans ;
- allocation mensuelle de 100 € versée à chaque étudiant de moins de 25 ans qui s'engage pour 5 ans et ayant accompli 37 jours de réserve effectifs chaque année ;
- prime de fidélité de 250 € pour tout renouvellement ;
- reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle ; incitation fiscale des entreprises qui encouragent l'engagement dans la garde nationale.

■ PRÉCISIONS SUR LES DOTATIONS DE L'ÉTAT POUR LES DÉPARTEMENTS

À la suite des déclarations du Président du Conseil Départemental de l'Isère sur les dotations de l'État pour les départements, lors du dernier Congrès des Maires au Touvet, je souhaitais apporter les précisions suivantes :

Dès 2013, un pacte de confiance et de solidarité a été conclu. Il a permis aux départements, notamment les plus fragiles, de bénéficier chaque année depuis 2014 de ressources supplémentaires à hauteur de 1,6 milliard d'euros au total.

Cumulée avec la dynamique actuelle de l'une des principales ressources des départements, les droits de mutation à titre onéreux (DMTO), cette progression a eu pour effet de couvrir globalement l'augmentation du reste à charge des allocations de solidarité pendant 2 ans.

Un nouveau fonds de soutien de 200 millions d'euros

En 2015, un fonds d'urgence a également été créé. Doté de 50 millions d'euros, il a bénéficié à 10 départements pour les accompagner dans leurs difficultés.

Dans le cadre du projet de loi de finances rectificative en 2016, un nouveau fonds de soutien de 200 millions d'euros est institué ; sa répartition tiendra compte de la situation financière et du niveau des restes à charge des différentes allocations de solidarité, et notamment du RSA (Revenu de Solidarité Active).

Par ailleurs, le projet de loi de finances pour 2017 prévoit la mise en place d'un nouveau fonds d'appui incitatif dédié, doté de 50 millions. Et ce fonds sera porté à 100 millions en 2018. Il concernera celles et ceux qui souhaitent s'engager dans une politique ambitieuse d'insertion par contrat entre l'État et les départements intéressés.

Les compétences économiques aux Régions : des marges dégagées

En outre, les régions estiment à environ 600 millions d'euros le coût, assumé par l'État, des nouvelles attributions qu'elles reprennent en matière économique aux départements. C'est donc autant de marges dégagées pour les départements.

S'agissant de l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA), les conséquences financières de la loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement du 28 décembre 2015, qui offre des droits nouveaux aux bénéficiaires de l'aide à domicile et aux aidants, seront entièrement couvertes par l'État. Ce sont au total 740 millions d'euros qui vont être dégagés pour accompagner ces nouvelles actions dirigées vers les personnes âgées.

En matière de recettes, les données disponibles font ressortir que les recettes de fonctionnement des départements ont augmenté de 4,1 milliards d'euros entre 2012 et 2015.

Droits de mutation favorables et fonds de péréquation

Depuis 2 ans, les droits de mutation à titre onéreux (DMTO) sont particulièrement dynamiques (+16% en 2015 et l'augmentation est du même ordre sur les 6 premiers mois de 2016) tandis que, dans le même temps, le fonds de péréquation assis sur l'évolution des DMTO aura plus que doublé passant de 279 millions en 2015 à 572 millions d'euros cette année ; et il a été entièrement redistribué aux départements.

Enfin à la demande des départements ainsi que celle des autres associations d'élus, il y aura un projet de loi de financement des collectivités (PLFC) à partir de 2018, aux côtés du projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS).

Ce texte doit permettre d'introduire plus de transparence encore dans les relations entre l'État et les collectivités locales.

■ LE PROJET DE LOI ÉGALITÉ OUTRE-MER : UNE LARGE MAJORITÉ

Nous avons approuvé mardi 11 octobre à une large majorité en première lecture le projet de loi sur l'égalité réelle outre-mer, qui vise à réduire les écarts de développement entre populations ultramarines et de métropole.

En dépit des progrès réalisés dans les Outre-mer, trop d'inégalités et d'écarts de niveaux de vie subsistent avec l'Hexagone, en matière de chômage, de niveau de revenus, d'illettrisme, de pauvreté ou de mortalité infantile... Combattre ces inégalités et donner aux Outre-mer les moyens de leur développement, sont les objectifs de ce projet de loi.

En moyenne, le PIB par habitant est inférieur de 40 % en Guadeloupe, en Martinique, en Guyane, à La Réunion et à Mayotte et oscille entre 50 % et 90 % du niveau national dans les autres collectivités d'outre-mer.

Ce projet de loi comporte donc des mesures sociales fortes: l'alignement progressif du complément familial, l'extension de l'assurance vieillesse ou la suppression de la condition du paiement des cotisations sociales imposée aux travailleurs indépendants pour le versement des prestations sociales...

■ JUSTICE DU XXI^e SIÈCLE - ADOPTION DÉFINITIVE

Mercredi 12 octobre après-midi, nous avons définitivement adopté le projet de loi de modernisation de la justice du XXI^e siècle.

Le texte débattu à l'Assemblée cette semaine crée les conditions d'un meilleur fonctionnement de la Justice française.

Nos travaux parlementaires ont abouti à un texte pragmatique qui permet de :

- Faciliter l'accès à la Justice pour chaque citoyen ;
- Recentrer le juge sur l'acte de juger pour davantage de temps consacré à la protection du plus faible ;
- Réorganiser les juridictions pour une plus grande efficacité ;
- Accélérer et renforcer la répression des délits routiers ;
- Renforcer l'indépendance de la Justice et la transparence de ses acteurs ;

■ AIDE HUMANITAIRE À HAÏTI : LA FRANCE SOLIDAIRE APPORTE DES MOYENS IMPORTANTS

À la suite du passage de l'ouragan Matthew et à la demande des autorités haïtiennes, la France s'est immédiatement mobilisée.

L'aide humanitaire française, fournie par l'État et les ONG et coordonnée par le centre de crise et de soutien du Ministère des affaires étrangères et du développement international, arrive en Haïti et commence à être déployée dans les régions les plus sinistrées.

L'aide publique française (Ministères des affaires étrangères, de la santé et de l'intérieur) représente la moitié de celle apportée par les pays de l'Union européenne. Elle comprend plusieurs dizaines de tonnes de matériel de première urgence, des médicaments et des équipements d'assainissement d'eau et est acheminée par du personnel à même de le faire fonctionner.

En outre, une aide alimentaire de 150 000 € s'ajoutera aux 500 000 € d'aide alimentaire française à la population d'Haïti au titre de l'année 2016.

Cette mobilisation, à laquelle viennent s'ajouter les contributions de cinq ONG transportées dans un avion affrété par notre centre de crise et de soutien ainsi que celles des fondations partenaires de notre action humanitaire, constitue une première réponse aux demandes des autorités haïtiennes.

■ RÉUNION DE TRAVAIL SUR LES PROBLÉMATIQUES DES RISQUES NATURELS - VENDREDI 7 OCTOBRE À FROGES



Une réunion s'est tenue à mon initiative à la mairie de Froges, avec de nombreux élus locaux - Claude Malia, maire de Froges, Gilbert Reymond, maire de Champ-près-Froges, Daniel Chavand, maire de Villard-Bonnot, Francis Gimbert, président de la Communauté de Communes du Grésivaudan, Martine Kohly et Christophe Engrand, conseillers départementaux du Haut-Grésivaudan, du SYMBHI – et la participation très importante du Préfet Lionel BEFFRE et des

services de l'État.

L'objectif était de travailler sur l'évolution des zones violettes, bloquées en termes d'urbanisation tant au plan économique que de l'habitat, et voir comment faire muter ces zones pour les rendre éventuellement constructibles.

Cette réflexion doit s'inscrire dans les efforts des collectivités concernées en matière de prévention des risques pour prendre en compte la sécurité de nos concitoyens et leurs besoins futurs en matière de logements et d'emploi.

■ 59^e CONGRÈS DES MAIRES DE L'ISÈRE – SAMEDI 8 OCTOBRE AU TOUVET



En tant que député de la circonscription où se déroulait cette édition 2016, j'ai inauguré, avec Laurence Théry, maire du Touvet, Francis Gimbert, président de la Communauté de Communes du Grésivaudan et Daniel Vitte, président de l'Association des Maires de l'Isère, le 59^e Congrès des maires organisé au Touvet sur le thème « Les élus et les risques ».

Tout au long de la matinée, les quelques 900 élus présents ont abordé les notions de risques majeurs, de sécurité civile et de sauvegarde humaine, et partagé leur expérience collective sur la façon de les gérer.

En cas d'accident, de catastrophe naturelle ou industrielle, les maires sont en effet en première ligne pour mettre en œuvre les premières mesures d'urgence avant l'arrivée des secours. Dans ce contexte, il a été rappelé que les maires ne sont pas seuls et que la coopération nécessaire avec l'État, la préfecture, les intercommunalités, les secours est une réalité en Isère.

■ FOIRE D'AUTOMNE DE BRIGNOUD - SAMEDI 8 OCTOBRE À BRIGNOUD



Samedi midi, je me suis rendu à l'inauguration de la 107^e Foire d'automne de Brignoud. En compagnie du maire Daniel Chavand et d'élus de son conseil municipal j'ai parcouru les allées et salué la centaine d'exposants présents. Je me suis arrêté plus

longuement aux nombreux stands associatifs, tel celui du Secours populaire français dont j'ai salué tout particulièrement les bénévoles.

■ **3^e FÊTE DES SAVEURS ET SAVOIR-FAIRE - DIMANCHE 9 OCTOBRE À MASSIEU**



Dans le parc de la Murgière et la salle des fêtes de Massieu, la 3^e édition de la Fête des saveurs et des savoir-faire a mis à l'honneur des producteurs locaux de fromages, escargots, confitures, miel, viandes, chocolats, pâtisseries, pain, huile de noix, fruits et légumes, bière artisanale, plantes aromatiques et huiles essentielles, et des créateurs proposant peinture sur soie, poteries, stylos en bois, bijoux, bougies artisanales, ouvrages en laine,

maroquinerie, prêt-à-porter artisanal, etc.

Des ateliers et des démonstrations de savoir-faire ont émaillé cette belle journée. J'adresse mes félicitations et mes remerciements au maire de Massieu Roland Besson, et aux membres du CCAS pour la qualité de l'organisation et de l'accueil.

PIERRE RIBEAUD
Permanence
77 place de la Mairie / 38660 LA TERRASSE
Tél. : 04 76 92 18 96 / Fax : 04 76 92 18 98
Bureaux accessibles aux personnes à mobilité réduite
 [Facebook.com/PierreRibeaudDepute](https://www.facebook.com/PierreRibeaudDepute)



Suivez l'actualité de Pierre Ribeaud sur [Facebook.com/PierreRibeaudDepute](https://www.facebook.com/PierreRibeaudDepute)
Pour modifier les informations vous concernant ou si vous souhaitez vous désinscrire : pierre.ribeaud@orange.fr